

État : juillet 2026

DÉCLARATION DES ALIMENTS POUR ANIMAUX

Instructions pour remplir le modèle Excel servant à déclarer les aliments pour animaux

Chaque aliment pour animaux est saisi dans une ligne séparée sous l'onglet « Produits ».

Les **champs obligatoires** sont signalés par un astérisque (*) et doivent toujours être remplis. Pour les désignations de produits (marquées par **), au moins une des trois colonnes doit être remplie.

Les **champs facultatifs** peuvent être remplis si les informations correspondantes sont disponibles. Les champs facultatifs ne sont pas pertinents pour l'obligation de notification. Ils servent à présenter le produit de manière plus complète dans le catalogue de produits digiFLUX. Cela permet aux acheteurs potentiels de s'informer sur les offres existantes en matière d'aliments pour animaux dans le catalogue de produits. Il est également prévu que les systèmes d'information de gestion agricole puissent lire les produits autorisés à la publication via une interface. Les attributs facultatifs peuvent également les intéresser.

Dans les colonnes comportant une option, les cellules de la première ligne de saisie (ligne 2 dans le fichier xls) sont définies comme listes déroulantes, voir exemple « Catégorie de produit » dans l'illustration :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	IDE du titulaire de l'autorisation *	Autre ID	Désignation du produit DE *	Désignation du produit FR *	Désignation du produit IT *	Visible publiquement dans le catalogue digiFLUX ? *	Lien vers la description du produit	Catégorie de produit	Or
1									
2	CHE-107.241.261			Veaux 2ème âge 19.5%		non	https://moulindevicques.ch/rmg/cms/	Aliments concentrés	
3								Fournage de base	
4								Aliments concentrés	
5									

Illustration 1: Capture d'écran d'un fichier xls avec le menu déroulant ouvert pour la saisie de la catégorie de produit

L'onglet « Données de référence » contient les valeurs des champs déroulants et ne doit pas être modifié.

Si le fichier est rempli manuellement, il est recommandé de dupliquer la première ligne remplie afin que toutes les relations déroulantes soient reprises dans la ligne suivante.

Colonne	Signification	Instructions
A	IDE du titulaire de l'autorisation *	Inscrivez ici l'IDE du titulaire de l'autorisation ou du fabricant, au format suivant : CHE-123.456.789 ou CHE123456789.
B	Autre ID	
C à E	Désignation du produit <u>DE * / FR * / IT *</u>	La désignation du produit peut être explicitement définie pour chaque langue, ou pour une seule. Dans le second cas, la valeur indiquée sera utilisée pour les autres langues lors du téléchargement. Au moins une des trois colonnes doit être remplie.
F	Visible publiquement dans le catalogue digiFLUX ? *	Sélectionnez « oui » si vous souhaitez que votre produit soit visible publiquement dans le catalogue de produits digiFLUX. Si vous sélectionnez « non », seuls les acheteurs de votre produit pourront le voir dans le catalogue. Vous veillez ainsi à ce que les aliments pour animaux spécifiques à l'entreprise n'apparaissent pas dans le catalogue.
G	<u>Lien vers la description du produit</u>	Lien vers la description du produit du fabricant (p. ex. fiche individuelle sur le site web ou fichier PDF de son propre catalogue de produits).
H	Catégorie de produit	Précisez ici s'il s'agit de fourrage de base ou d'un aliment concentré. Sont considérés comme du fourrage de base au sens de l'art. 28 de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm) : a. le fourrage issu de surfaces herbagères et de surfaces à litière : frais, ensilé ou séché, ainsi que la paille ; b. les grandes cultures destinées à l'alimentation animale dans lesquelles la plante entière est récoltée : frais, ensilé ou séché (sans le maïs-épi) ; c. les racines de chicorée ; d. les feuilles de betteraves et cossettes de betteraves fraîches, humides et pressées ; e. les fruits frais ; f. les pommes de terre non transformées, y compris les résidus de triage ; g. les résidus et les sous-produits non séchés ou concentrés issus de la transformation des pommes de terre, des fruits et des légumes. Tous les autres aliments pour animaux sont considérés comme des aliments concentrés. Valeurs admises : « fourrage de base », « aliments concentrés ».
I	Origine	Précisez ici si l'aliment pour animaux provient de Suisse ou de l'étranger. Valeurs admises : « CH », « étranger ».
J	Bio	Précisez ici si l'aliment pour animaux correspond aux directives fédérales sur la certification bio.

Colonne	Signification	Instructions
K-L	Catégorie animale 1 et 2	Précisez ici à quelle catégorie d'animaux l'aliment est adapté. (S'il convient à plus de deux catégories, choisir les deux principales.) Valeurs admises : « bovins », « porcs », « volaille », « équidés », « moutons », « chèvres », « cervidés », « bisons », « camélidés », « lapins ».
M	Unité de transaction *	Unité dans laquelle l'aliment pour animaux est mesuré et vendu. Valeurs admises : « kg » (kilogramme), « m3 » (mètre cube)
N	Teneur en protéines brutes en % *	Utilisée avec un facteur de conversion de 6,25 pour calculer la part d'azote de l'aliment pour animaux. Elle doit obligatoirement être renseignée pour tous les aliments concentrés.
O	Teneur en phosphore en % *	Décrit la teneur en phosphore, en %, de l'aliment pour animaux. Elle doit obligatoirement être renseignée pour tous les aliments concentrés.
P	Substance additionnelle 1 (ID du catalogue de produits, par ex. S.xxxx.y)	Indication facultative d'une substance additionnelle qui sera référencée dans le catalogue de produits digiFLUX à l'aide de son ID.
Q	Valeur en %	Part de la substance 1, en %
R	Substance additionnelle 2 (ID du catalogue de produits, par ex. S.xxxx.y)	Indication facultative d'une substance additionnelle qui sera référencée dans le catalogue de produits digiFLUX à l'aide de son ID.
S	Valeur en %	Part de la substance 2, en %
T & U	...	Si nécessaire, il est possible d'enregistrer un nombre illimité de substances additionnelles, de la même manière que pour les substances 1 et 2.



Plus d'informations
sur digiflux.info



Scannez le code QR
pour vous abonner à
notre newsletter.